CANDIDATURE AU LABEL EGALITE FILLES-GARÇONS

REGION ACADEMIQUE CENTRE-VAL DE LOIRE

Année scolaire 2026 – 2027

Le dossier de candidature est à adresser par mail avant le 8 janvier 2027 à egalite@ac-orleans-tours.fr

La circulaire du 10 mars 2022 crée le label Egalité filles-garçons[1], un outil privilégié pour donner une meilleure lisibilité interne et externe, ainsi qu'une plus grande cohérence aux actions engagées ou projetées dans l'établissement.

Les objectifs poursuivis sont **la création d'une culture du respect, la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, la lutte contre les stéréotypes de genre et l'accès pour toutes et tous à une orientation moins soumise aux stéréotypes de genre, ainsi qu'une réflexion sur la politique de l'établissement et les pratiques pédagogiques.**

Il n'est pas nécessaire de répondre à tous les critères pour être éligible à un niveau de labellisation, mais il faut rendre tangible la dynamique à l'œuvre au sein de l'établissement et sur le territoire.
Vous ne postulez pas à un niveau de labellisation car c'est le comité de labellisation qui vous positionne au niveau 1, 2 ou 3. **Sachant qu'un label est attribué pour une durée de 3 ans.**

Niveau 1 : *engagement de l'établissement à travers des actions menées, en particulier à destination des élèves.*
Niveau 2 : *approfondissement de la démarche à travers la mise en cohérence des différentes actions menées en lien avec le référent ou la référente de l'établissement, la formation des personnels et l'implication des élèves, voire des parents d'élèves.*
Niveau 3 : *expertise partagée par l'ensemble de la communauté éducative et pérennisation de la démarche.*

Les établissements qui le souhaitent sollicitent l'obtention du label en adressant **le présent dossier de candidature à egalite@ac-orleans-tours.fr**

Sont à joindre au dossier :
- Le projet d'établissement ;
- Tous les documents utiles justifiant de la dynamique interne à l'établissement (ODJ et CR de réunions d'instances, fiches action, productions d'élèves, lien vers le site de l'établissement, etc.)

[1] Circulaire du 10-3-2022 « Labellisation Égalité filles-garçons des établissements du second degré »

RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE

ÉGALITÉ
FILLES
GARÇONS

Calendrier de la campagne 2026 – 2027

8 janvier 2027 : Date limite de dépôt des candidatures par les EPLE (aucun délai supplémentaire ne pourra être accordé).
Janvier 2027 : Etude des dossiers de candidature par le comité académique de labellisation. L'étude des candidatures pour les niveaux 1 et 2 est réalisée par le comité de pilotage académique sur la base du référentiel national annexé à la circulaire.
Fin janvier 2027 : Les candidatures éligibles au label de niveau 3 sont transmises au niveau national par le Comité de labellisation académique.
Mars - avril 2027 : Proclamation et publication des labels égalité filles-garçons pour la région académique.

GUIDE POUR L'ELABORATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

1. **Phase d'autodiagnostic**

 - Objectif : Évaluer les actions déjà menées et identifier les points à améliorer.
 - Le ou la cheffe d'établissement porte le dossier : il/elle facilite l'accès aux informations, partage sa vision de la dynamique en cours et informe largement l'équipe pour recueillir toutes les informations utiles.
 - Ce travail peut être coordonné par le ou les référents égalité filles-garçons de l'établissement.

2. **Utilisation de l'annexe de la circulaire**

 - Travaillez à partir de l'annexe *« Critères de labellisation – Référentiel à l'usage des candidats »*.
 - **Dans le tableau (p.5)** : Surlignez les critères atteints et décrivez de manière factuelle les actions mises en œuvre.
 - **Dans le tableau de synthèse (p.9)** : Résumez les avancées et les axes de progression pour chaque thématique. Ce tableau peut aussi servir de base pour votre plan d'action futur.

3. **Valorisation**

 - Il n'est pas nécessaire de répondre à tous les critères pour être éligible, mais il faut montrer la dynamique interne de l'établissement et l'interaction avec son territoire sur cette thématique.

- Joignez ou liez tous documents utiles : compte-rendu, affiches, projets pédagogiques, partenariats, etc. Même les initiatives qui vous semblent modestes mais régulières comptent (ateliers, débats, affichage, réunions de coordination, etc.) et peuvent illustrer une dynamique positive !

- **L'implication des élèves** : Les actions menées avec ou par les élèves (clubs, projets, enquêtes, etc.) sont particulièrement à valoriser.

DOSSIER DE CANDIDATURE AU LABEL EGALITE FILLES-GARÇONS

REGION ACADEMIQUE CENTRE-VAL DE LOIRE

□ **Collège**	□ **Lycée général ou technologique**	□ **Lycée professionnel**
□ **Réseau d'établissements**		□ **EREA**

Région académique	Centre-Val de Loire
Nom de l'établissement ou des établissements (préciser l'établissement pilote s'il s'agit d'un réseau)	
Adresse postale	
Courriel	
Nom du chef ou de la cheffe d'établissement	

Contact du porteur ou de la porteuse du dossier

Nom :
Fonction :
Courriel :
Téléphone :

Contact du référent, de la référente ou des référents égalité filles-garçons de l'établissement

Nom :
Fonction :
Ancienneté dans la mission :
Courriel :
Téléphone :

Description succincte de l'établissement
Questions données à titre indicatif : - *Nombre d'élèves scolarisés ?* o *Dont filles* o *Dont garçons* - *Nombre de classes et répartition par niveaux ?* - *Nombre de personnels enseignants ?* - *Description succincte du territoire d'implantation ?*
Historique de la démarche égalité au sein de l'établissement
Questions données à titre indicatif : - *Depuis quand l'établissement ou le territoire éducatif est-il engagé dans la démarche ?* - *Quel était le diagnostic de départ ?* - *Pouvez-vous décrire en quelques lignes l'historique de la démarche égalité ?*

Visa du chef ou de la cheffe d'établissement

RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE

ÉGALITÉ
FILLES
GARÇONS

Annexe : critères de labellisation – référentiel à l'usage des candidats

Le tableau ci-dessous reprend les cinq leviers d'action qui définissent une politique de l'égalité entre les filles et les garçons et sa traduction à l'échelle de l'établissement scolaire. Pour chacun des trois niveaux de labellisation, il détaille un ensemble de critères correspondant à chacun des cinq leviers. Il est, à ce titre, à la fois un outil d'aide à la candidature et un référentiel pour les comités de labellisation.
Il n'est pas obligatoire de remplir l'ensemble des critères pour être éligible à un niveau donné de labellisation. Toutefois, pour passer d'un niveau à un autre, les critères du niveau précédent doivent être réalisés.

Consigne : *Surlignez dans le tableau les critères auxquels l'établissement répond.*

Labellisation Égalité filles-garçons			
Leviers d'action	Niveau 1 – Engagement	Niveau 2 - Approfondissement	Niveau 3 – Expertise
Pilotage de l'établissement	Informer toutes les instances du projet de labellisation de l'établissement. Faire figurer l'égalité filles-garçons dans: • le projet d'établissement; • le règlement intérieur; • le programme de travail du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE). Tenir annuellement un conseil de la vie collégienne (CVC)/conseil de la vie lycéenne (CVL) consacré à cette thématique (*mesure issue du Grenelle des violences conjugales*). Réaliser et partager avec les personnels de l'établissement un tableau de bord des indicateurs sexués par classe/groupe et par enseignement (y compris dans les enseignements de spécialité, les séries, les filières).	Porter dans toutes les instances la question de l'égalité filles-garçons en partageant le tableau de bord des indicateurs. Proposer notamment l'analyse sexuée des sanctions dans les instances de l'établissement. Organiser annuellement un conseil pédagogique sur l'égalité filles-garçons, pour porter le sujet dans les enseignements. Utiliser une partie des heures dédiées à l'orientation à cette thématique. Valoriser le référent égalité de l'établissement (notamment dans le cadre du PPCR – parcours professionnels, carrières, rémunérations et le cas échéant par une indemnité pour mission particulière ou HSE/HSA).	S'appuyer sur une enquête locale de climat scolaire pour faire de l'égalité filles-garçons un enjeu transversal de pilotage. Tendre vers un fonctionnement paritaire des instances de l'établissement. Dédier des heures spécifiques pour la mise en œuvre de projets liés à l'égalité filles-garçons. Mentionner dans le contrat d'objectifs de l'établissement l'égalité filles-garçons. Porter la labellisation à l'échelle d'un réseau d'établissements ou d'un territoire (par exemple une cité éducative) en inscrivant l'égalité filles-garçons dans le projet de réseau.

Formation	Inscrire le référent égalité à une formation organisée par l'académie. Engager la formation de l'équipe de direction et de l'équipe de vie scolaire. Encourager l'inscription des personnels de l'établissement à des formations inscrites au plan académique de formation.	Engager la formation des professeurs principaux, notamment sur les enjeux d'orientation et de déterminismes de genre. Engager la formation des personnels non enseignants. Former l'ensemble des élèves siégeant dans des instances de l'établissement. Proposer une formation d'initiative locale.	Former l'ensemble des personnels de l'établissement et dans la mesure du possible les personnels ne relevant pas de l'éducation nationale. Faire de l'établissement une tête de réseau, à l'échelle du bassin ou du district, pour accompagner d'autres établissements dans la démarche de labellisation. Compter parmi les personnels un ou plusieurs formateurs sur l'égalité filles-garçons intervenant à l'échelle de l'académie.
Politique éducative et vie scolaire	Faire du règlement intérieur et du projet de vie scolaire des supports au service de la politique éducative en faveur de l'égalité filles-garçons. Faire connaître les actions éducatives dédiées à l'égalité filles-garçons et y engager au moins deux classes de l'établissement. Faire connaître et favoriser la mise en œuvre des propositions du CVC/CVL dédié à l'égalité filles-garçons. Organiser une action pour le 8 mars, journée internationale des droits des femmes et/ou le 25 novembre, journée pour l'élimination des violences faites aux femmes. Rendre visible la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité (*circulaire de 2018*).	Mener des actions déterminées pour lutter contre la banalisation des insultes sexistes. Favoriser la participation à une action éducative dédiée à l'égalité filles-garçons (concours académique et/ou national) en prévoyant des facilités d'organisation du temps scolaire et en dédiant des moyens, avec d'éventuels financements extérieurs. Engager au moins une classe par niveau d'enseignement dans un projet éducatif d'ampleur (sur la lutte contre les stéréotypes de genre, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et/ou l'accompagnement à l'orientation). Engager une réflexion, en lien avec la collectivité territoriale, sur les usages et les aménagements des espaces scolaires.	Développer des mesures de responsabilisation pour répondre aux comportements à caractère sexiste et aux violences sexuelles. Prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement à caractère sexiste et sexuel. Impliquer tous les dispositifs de démocratie scolaire et d'engagement des élèves dans la labellisation (notamment les clubs, associations, FSE, MDL, etc.). Rendre les élèves acteurs de la mobilisation autour du 8 mars et/ou du 25 novembre. Structurer et pérenniser un réseau d'élèves ambassadeurs de l'égalité au sein de l'établissement et à l'extérieur de l'établissement.

Pratiques pédagogiques	Proposer des outils pour observer les pratiques en classe (valorisation à la même hauteur des filles et des garçons, répartition égale de la parole entre les filles et les garçons, répartition des tâches, appréciations sur les copies et les bilans périodiques, mixité des groupes, etc.). Proposer des outils pour prendre en compte l'égalité filles-garçons dans l'ensemble des enseignements (en lien avec les réflexions menées dans le conseil pédagogique et les conseils d'enseignement). Engager une réflexion sur les manuels scolaires utilisés et plus largement sur les supports pédagogiques comme outil d'éducation à l'égalité. Intégrer dans les heures dédiées à l'orientation une réflexion sur les enjeux d'égalité et de mixité, notamment dans les enseignements scientifiques (en lien avec le psyEN). Faire un état du fonds documentaire du CDI. Favoriser la pratique sportive des filles et des garçons.	Accompagner, en lien avec les corps d'inspection, l'évolution des pratiques professionnelles (en lien avec la sollicitation, le cas échéant, d'une formation d'initiative locale). Se fonder sur les conseils d'enseignement pour renforcer la prise en compte de l'égalité dans les disciplines et favoriser des engagements d'équipes. Faire du conseil de classe un lieu dégagé de tout stéréotype de genre. Conduire un dialogue avec les familles, notamment dans le cadre de l'orientation, pour favoriser des choix dégagés des déterminismes de genre. Constituer un fonds documentaire sur l'égalité et les droits des femmes au CDI.	S'appuyer sur l'ensemble des situations d'apprentissage, les enseignements, les projets interdisciplinaires et les éducations transversales (éducation aux médias et à l'information - EMI, éducation artistique et culturelle - EAC, éducation au développement durable - EDD, éducation à la sexualité, éducation à la citoyenneté, etc.) pour faire acquérir le sens de l'égalité filles-garçons aux élèves. Solliciter le cas échéant l'accompagnement de la recherche pour améliorer les pratiques professionnelles. Systématiser la prise en compte des enjeux de mixité et d'égalité dans l'accompagnement à l'orientation. Mener des actions à l'échelle de l'établissement et dans le cadre de l'accompagnement individuel des élèves et des familles. Accompagner l'ambition des filles et des garçons en se fondant sur les dispositifs d'égalité des chances quand ils existent. Engager l'association sportive dans une démarche en faveur de l'égalité et de la mixité (dispositif Ethic'action de l'UNSS). Faire connaître et partager l'expertise des personnels enseignants et d'éducation en matière de pratiques professionnelles au-delà de l'établissement (en lien avec la formation).
Partenariats et rayonnement	Identifier sur le territoire les partenaires institutionnels, associatifs et issus du monde professionnel qui peuvent contribuer à promouvoir l'égalité filles-garçons dans l'établissement.	Développer les interventions de partenaires ayant une expertise en matière d'égalité filles-garçons devant les élèves et/ou les partenaires.	Systématiser, pour toutes les classes de l'établissement, des interventions de partenaires.

Partenariats et rayonnement	Engager un ou plusieurs partenariats avec des structures bénéficiant d'une expertise en matière d'égalité filles-garçons et organiser des interventions devant les élèves et/ou les personnels de l'établissement. Engager une réflexion avec ces partenaires pour favoriser des séquences d'observation et des PFMP dégagées des déterminismes de genre. Informer les familles de la démarche de l'établissement pour une labellisation Égalité filles-garçons.	Engager l'ensemble des partenaires de l'établissement (collectivités, entreprises, associations) dans la démarche de labellisation, qu'ils soient ou non détenteurs d'une expertise en matière d'égalité filles-garçons. Encourager les familles à s'impliquer dans le processus de labellisation.	Faire contribuer les familles à la dynamique de l'établissement en faveur de l'égalité filles-garçons. Rendre visible l'engagement de l'établissement en faveur de l'égalité filles-garçons en organisant une valorisation des actions menées, dans l'établissement et plus largement sur son territoire (notamment dans les écoles).

EN GUISE DE SYNTHESE : remplissez le tableau ci-dessous. Il permet de décrire les avancées et les aspects qui restent à développer dans chaque thématique du référentiel.

Pilotage de l'établissement (instances, projet d'établissement, diagnostic et indicateurs sexués, implication du CVC/CVL, etc.)
Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, quelles sont les points de force actuels de l'établissement ? *Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, quelles sont les aspects à développer pour progresser encore ?*
Formation (formation des personnels et des élèves, communication autour des formations organisées au niveau académique, organisation d'une formation, etc.)
Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, quelles sont les points de force actuels de l'établissement ? *Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, quelles sont les aspects à développer pour progresser encore ?*

Politique éducative et vie scolaire
Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, quelles sont les points de force actuels de l'établissement ? *Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, quelles sont les aspects à développer pour progresser encore ?*
Pratiques pédagogiques (outils à disposition, réflexion sur les supports pédagogiques, accompagnement à l'orientation, fonds documentaires, pratique sportive, etc.)
Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, quelles sont les points de force actuels de l'établissement ? *Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, quelles sont les aspects à développer pour progresser encore ?*
Partenariats et rayonnement (identification et travail partenarial avec les acteurs institutionnels, associatifs et issus du monde professionnel, association des familles dans la démarche, valorisation des actions en interne et externe à l'établissement, etc.)
Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, quelles sont les points de force actuels de l'établissement ? *Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, quelles sont les aspects à développer pour progresser encore ?*

RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE

ÉGALITÉ
FILLES
GARÇONS

Annexe 2 : Tableau de recensement des actions mises en œuvre en lien avec la thématique égalité filles-garçons

Titre de l'action	Descriptif	Acteurs et actrices impliqués	Nombre d'élèves concernés, niveau	Partenaires extérieurs éventuels	Action existante / en projet